



COMMUNIQUE DE PRESSE

Avis de la CSL sur la transposition au Luxembourg du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG)

La marche européenne vers le moins-disant social peut se poursuivre

La Chambre des députés se penchera prochainement sur la transposition du TSCG dont la disposition principale prévoit l'introduction de la règle de l'équilibre budgétaire permanent dans la législation nationale.

Le projet de loi de transposition que la Chambre des salariés (CSL) vient d'aviser au cours de la pénultième Assemblée plénière de sa première session (2009-2013), sous la présidence de Jean-Claude Reding, introduit également un mécanisme automatique de correction budgétaire en cas d'écart dit important par rapport à la trajectoire conduisant à l'équilibre des finances publiques. La Banque centrale du Luxembourg (BCL) serait chargée de la vérification du respect de la règle budgétaire et de ce nouveau mécanisme.

Une politique budgétaire d'affaiblissement social et de blocage permanent des dépenses publiques

Fidèle au TSCG, le projet de loi ne fait que perpétuer la logique comptable de la rigueur sociale et de la discipline mécanisée en faveur des entreprises (politique de l'offre) caractéristiques du cadre budgétaire européen.

Alors que, notoirement, le Luxembourg ne subit des déficits budgétaires que dans la mesure où il investit dans du capital collectif, la norme budgétaire européenne renforcée devrait logiquement le pousser soit à désinvestir (non sans répercussions sur la croissance effective et potentielle et le niveau de vie des générations à venir), soit, comme nous l'avons déjà ressenti au cours des dernières années, à serrer davantage la vis de son compte courant, où la part des transferts sociaux est évidemment importante, et ce au détriment des générations actuelles.

Par ailleurs, la CSL soulève une question fondamentale sur la volonté de décréter une politique de freinage automatique de la dépense en fonction d'informations et de variables incomplètes, extrêmement peu fiables du point de vue méthodologique (solde « structurel » et croissance « potentielle ») et rapidement obsolètes, alors que les mesures de réforme budgétaire auraient, elles, un caractère automatique et permanent.

Les articles manquants du TSCG

Au nom justement du renforcement et de l'amélioration de la coordination et de la gouvernance économiques au sein de l'UE ainsi que de la sauvegarde de la monnaie unique, la CSL est d'avis qu'une politique budgétaire européenne vertueuse aurait pourtant été possible, par exemple en instaurant une véritable « règle d'or » des finances publiques qui consiste à neutraliser la part des déficits liée à l'investissement public.





Le TSCG aurait également dû proposer une stratégie concertée pour la croissance et corrigeant les déséquilibres entre pays, autour d'une vraie mobilisation économique et budgétaire, par exemple en faveur de la transition écologique. De même, il reste muet sur les nécessaires mécanismes autour des dettes publiques en Europe ou encore sur le manque d'harmonisation fiscale.

Au lieu de cela, préférence a été donnée à des politiques restrictives en matière de dépenses publiques et sociales, politiques qui mettent en cause et affaiblissent la cohésion sociale et le modèle social européens, sans aucunement vérifier les impacts sociaux et conjoncturels des mesures adoptées pour respecter la trajectoire budgétaire.

Pour des critères de convergence et de stabilité sociales en Europe

Les déséquilibres sociaux sont les autres grands absents de cette gouvernance européenne. En signant ce traité, le Luxembourg s'est enfermé dans une logique budgétaire et économique dont il sera de toute évidence difficile de se départir, quand bien même elle s'avère contreproductive vis-à-vis des objectifs de stimulation de la croissance économique et de la recherche du plein emploi en Europe.

Par conséquent, la CSL propose en contrepartie, comme la Commission en a aussi partiellement transposé l'idée, d'établir des critères de stabilité sociale, fixant par exemple des objectifs en matière d'emploi, de pauvreté ou d'égalité des chances, avec des sanctions comparables à celles infligées en cas de non-respect des règles liées aux déficits budgétaires.

Institution nationale de vérification : instaurer un modèle plus ouvert et plus représentatif

La CSL demande que l'occasion d'une nouvelle procédure soit saisie pour offrir la transparence requise au niveau des informations budgétaires fournies au moment du dépôt du projet de budget et de la loi de programmation financière, telles que l'état détaillé des réserves budgétaires, la composition de la dette et la justification des différents emprunts contractés, un comparatif entre les investissements prévus et réalisés ou encore les différentes participations de l'État et les dividendes par lui perçus.

Enfin, le projet de loi confie à la seule BCL la mission de vérifier, au niveau national, le respect de la règle budgétaire et l'application du mécanisme de correction automatique ; son influence pourrait s'avérer primordiale en cas de litige entre les autorités européennes et le Luxembourg.

La CSL recommande par conséquent que l'institution nationale de vérification soit plus ouverte et qu'elle puisse faire participer, par exemple, des représentants du pouvoir politique élu, des assurances sociales mais aussi des partenaires sociaux, à l'instar du modèle autrichien du « Fiskalrat ».

Luxembourg, le 25.11.2013

communiqué N°14

*Personne de contact : M. Sylvain Hoffmann T.27 494 214 ou
sylvain.hoffmann@csl.lu*

